

**LA REFORME DU SYSTEME D'ETAT CIVIL
A MADAGASCAR
VERS UN SYSTEME FIABLE ET EFFICACE
DES PERSONNES**



PLAN DE PRESENTATION

► CONTEXTE

- Introduction et bref historique de l'état civil
- Justification : intérêt national de l'enregistrement des faits d'état civil
 1. Cadre politique et juridique
 2. Structure et organisation
 3. Mécanisme d'enregistrement des faits d'état civil
 4. Statistiques des faits d'état civil

► PROBLEMATIQUE

► GRANDES ETAPES DES REFORMES

► AVANCEES PROSPECTIVES

- Appropriation de APAI-CRVS

► QUELLE REFORME POUR MADAGASCAR



CONTEXTE

BREF HISTORIQUE DU SYSTÈME D'ENREGISTREMENT DES FAITS D'ETAT CIVIL

1. CADRE JURIDIQUE ET POLITIQUE

- Législation principale adoptée depuis d'avènement de l'indépendance en 1960
- Intervention de trois structures étatiques : Ministère de la Justice, Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation, Ministère des Affaires étrangères
- Différents textes et règlements



CONTEXTE (suite)

2. Structure et organisation

- Structure décentralisée : bureau et service d'enregistrement dans chaque commune (1697)
- Gestion du service attribuée aux maires (personnalité élue)
- Autorité de Contrôle permanent : Procureur de la République des tribunaux de première instance (40 tribunaux)
- Autorité d'inspection : contrôle de légalité des Chefs de district (116)



CONTEXTE (suite)

3. Mécanisme d'enregistrement des faits d'état civil

- Enregistrement obligatoires et gratuit des naissances et décès dans le délai légal
- Enregistrement tardif par voie judiciaire
- Transcription des actes dans deux exemplaires de registre identique et authentifié par l'officier de l'état civil
- Conservation des registres et archivage : greffe des tribunaux de première instance et archivage de la commune



CONTEXTE (suite)

4. Statistique d'enregistrement des faits d'état civil

- Assuré par INSTAT (Institut National des Statistiques)
- Structure de l'organisme : Un bureau central
- Un bureau au niveau de chaque région (22)
- Mission :
 - ✓ Exploiter les données les données des faits d'état civil
 - ✓ Assurer la publication régulière des données des faits d'état civil



PROBLEMATIQUES

- ▶ Loi ancienne inadaptée au contexte géographique, de la modernisation ,
- ▶ Importantes lacunes : objectifs et rôles des entités concernées non clarifiés
- ▶ Existence textes différents : difficulté de recherche
- ▶ Enquête MICS 2000 : 2 500 000 enfants non enregistrés à la naissance = dépourvus d'identité légale
- ▶ Dysfonctionnement des services de l'état civil :
 - Enregistrement des faits d'état civil non conforme aux normes légales :
 - absence de mise à jour des données = fiabilité des actes mis en cause



PROBLEMATIQUES (suite)

- Insuffisance sinon défaut de contrôle judiciaire : prolifération des fraudes
- Authenticité mise en doute au niveau international
- Infrastructures inadéquates et difficulté d'accessibilité au service de l'état civil = Taux d'enregistrement des naissances plus élevés dans les zones enclavées
- Insuffisance budgétaire engendrant d'autres problèmes
- Faiblesse de niveau d'instruction de certains officiers d'état civil (zones rurales)
- Matériels de conservation et d'archivages des registres en état délabré



LES ETAPES DE LA REHABILITATION DU SYSTÈME DE L'ÉTAT CIVIL

1/ programme de réhabilitation du fonctionnement et de la tenue de l'état civil en 2000 avec l'appui de la coopération française

- Programme au ralenti en 2002 : crise socio-politique
- Néanmoins ; réhabilitation du service de l'état civil de quelques communes cibles avec dotation de matériels informatiques et déploiement de logiciels

2/ 2004 : adoption du programme de réhabilitation de l'enregistrement des naissances (UNICEF)

-Objectifs :

- enregistrement systématiques des nouvelles naissances dans le délai légal
- enregistrement par voie judiciaire des enfants dont la naissance n'ont pas été enregistrées à l'état civil
- amélioration du service de l'état civil



LES ETAPES DE LA REHABILITATION DU SYSTÈME DE L'ETAT CIVIL (suite)

- Les activités réalisées

- application d'une approche basée sur les droits, une approche communautaire, une approche axée sur l'équité
- structures mises en place à tous les niveaux et opérationnalisées
- Développement des outils de travail : formulaire, guide de contrôle
- Mesures juridiques et administratives mises en œuvre
- Partenariat avec des organismes publics et des ONG, de la société civile

- Résultat en 2012 :

- 80 % enfants de moins de 5 ans enregistrés
- 85 % enfants 5 à 17 ans enregistrés
- Informatisation de certaines communes :

 - logiciels déployés
 - dotation de matériel informatique

LES ETAPES DE LA REHABILITATION DU SYSTÈME D'ETAT CIVIL (suite)

➤ 3/ - Appropriation du programme APAI-CRVS

- Mise en place du Comité National de Coordination en charge de l'amélioration des systèmes d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil (SP – CNC CRVS)
- organisation, fonctionnement et attributions de ses structures définis par arrêté ministériel
- différentes parties prenantes représentées au sein du comité
- lancement de l'évaluation du système d'enregistrement des faits d'état civil depuis novembre 2016
- phase de validation du rapport en cours
- Élaboration d'un plan d'action tirée du rapport d'évaluation



LES PLANS DE REFORME

- OBJECTIFS :

- Système d'enregistrement efficace, pérenne, accessible à tous
- Données disponibles et fiables (pour les statistiques nationales)
- Couverture complète

- ENREGISTREMENT DE NAISSANCE : **source initiale d'identification juridique**

- Réforme des structures de base du système d'enregistrement d'état civil (retour à l'Etat de la gestion de l'état civil actuellement assurée par le maire, une personnalité élue)
- Capitalisation des acquis de la mise en œuvre des programmes de réhabilitation
- Création de centres secondaires du service d'enregistrement ou de service mobile d'enregistrement
- **Utilisation des nouvelles technologies**
(enjeux et critiques)
 - Mise en réseau d'un fichier central d'identification : source de données pour tous les utilisateurs



PLAN DE REFORME (suite)

- Conservation et archivage garantissant la sécurité, la confidentialité
- Réforme législative plus adaptée au contexte social, géographique et aux NTIC,
 - Prévoir un système et une structure fiable pour les enregistrements tardifs des naissances et des décès (source de fraude pour l'identification, favorisant un climat d'insécurité)
 - Mettre à profit toutes les opportunités existantes : accroissement des téléphonies mobiles, énergie solaire très accessible dans de nombreuses zones rurales non électrifiées, existence de structures institutionnelles à la base de la communauté (quartier)
 - Prévoir un système de coordination de tous les secteurs concernés par l'état civil



CONCLUSION

- Une véritable réforme de l'état civil nécessite une volonté politique des décideurs

(identification des secteurs prioritaires pour le développement du pays – nécessité d'une énorme budgétisation, liste électorale plus crédible)

- Une véritable réforme de l'état civil devrait être pensée, réfléchie
- La réforme pourrait être aussi effectuée en plusieurs étapes afin d'en vérifier sa pérennité, sa fiabilité et les intérêts procurés à la population, aux services publics, aux secteurs clés de l'économie
- La numérisation commence à être adoptée à Madagascar : passeport, permis de conduire, carte grise, carte pensionnée des fonctionnaires

Attentes :

- aide et appui des partenaires techniques et financiers
- Partage des expériences des pays déjà avancés au système moderne



MERCI DE VOTRE ATTENTION